

Enquête sur la radiodiffusion et la télédiffusion – Population d'enquête

Cette enquête sert à recueillir deux ensembles différents de données et, à cette fin, utilise deux types d'unités statistiques.

La première est le titulaire de licence, c'est-à-dire l'organisation qui détient la ou les licences nécessaires pour exploiter un ou plusieurs réseaux ou stations de radio ou de télévision. Chaque titulaire de licence doit soumettre des états financiers normalisés, y compris un bilan, un état des bénéfices non répartis et un état de l'évolution de la situation financière. Le titulaire de licence n'est pas une unité statistique courante reconnue dans le modèle fonctionnel de Statistique Canada, mais équivaut généralement à l'entreprise, c'est-à-dire l'unité organisationnelle à l'intérieur de laquelle les stratégies d'entreprise sont formulées et les bilans sont gérés. Certains titulaires de licence ont des activités dans plus d'une province et ne peuvent fournir les types d'états décrits ci-dessus sur une base provinciale. Afin de permettre la totalisation des données financières au niveau provincial ou régional, les titulaires de licence qui ont des activités dans plus d'une province sont affectés à la province où leur actif est le plus important.

La deuxième unité est la licence, qui correspond à la station ou au réseau de radio ou de télévision proprement dit. Des données sur les recettes, les dépenses et les effectifs (selon la catégorie) sont recueillies pour chaque station et réseau, le niveau de détail variant selon la taille et le type de station. La licence n'est pas une unité statistique courante reconnue dans le modèle fonctionnel de Statistique Canada, mais équivaut généralement à l'établissement, c'est-à-dire l'unité d'exploitation à l'intérieur de laquelle s'effectue la production des biens ou des services. Ces données appuient les totalisations aux niveaux provincial et infraprovincial.